

Le 21 mai 1832, sur la Rue du Sang

Gilles Boileau

Volume 6, Number 3, March 2001

Entre la mémoire et l'oubli

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/11344ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

La Fédération des sociétés d'histoire du Québec

ISSN

1201-4710 (print)

1923-2101 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Boileau, G. (2001). Le 21 mai 1832, sur la Rue du Sang. *Histoire Québec*, 6(3), 8–12.

Le 21 mai 1832, sur la Rue du Sang

PAR GILLES BOILEAU

De 1822 à 1841, de la première tentative d'union du Haut et du Bas-Canada à la réussite du projet, donc à la fusion du Bas-Canada dans le Canada-Uni en 1841, un certain nombre d'événements tragiques ont marqué notre histoire nationale. On pense bien sûr au mouvement insurrectionnel de 1837-1838, dont le souvenir est toujours ancré dans les cœurs. Mais il y eut aussi bien d'autres moments de très grande intensité qu'on a tendance à oublier trop facilement même s'ils ont profondément marqué la vie de notre peuple en témoignant surtout des luttes sans cesse renouvelées pour assurer sa survivance.

Ce fut le cas d'une élection demeurée mémorable dans le Quartier Ouest de Montréal en avril et mai 1832. La lutte se faisait entre le candidat du parti bureaucrate, le marchand d'origine américaine Stanley Bagge, et le jeune médecin irlandais Daniel Tracey, porte-étendard du parti de Papineau. Tracey était aussi l'éditeur du *Vindicator* où il défendait avec véhémence les intérêts «patriotes». Si Tracey pouvait compter sur l'appui indéfectible de son ami Ludger Duvernay, éditeur de *La Minerve*, Bagge comptait à la tête de son comité de soutien Pierre-Édouard Leclère, surintendant de la police de Montréal.

Des appréciations bien étonnantes

C'est l'histoire tragique de cette élection – de ce moment oublié de notre histoire nationale – que nous vous invitons à revivre, dans ses grandes lignes. Ces événements étant survenus l'année même où Montréal fut ravagée par une cruelle épidémie de choléra, l'historien Jacques Lacoursière (1996), parlant de cette élection et des évé-



Louis-Joseph Papineau. Détail d'une toile d'Antoine Plamondon (1836)

nements tragiques l'ayant entourée, écrit dans son *Histoire populaire du Québec*...

«Le 21 mai 1832 demeurera, malgré l'acquittement de ceux qui ont ordonné de faire feu sur la foule, une journée «noire» que les chefs politiques sauront exploiter (...) Le parti de Louis-Joseph Papineau commençait à manquer de munitions solides, la question des subsides et celle de la composition du Conseil législatif ayant été usées par les sessions précédentes. Le parti des patriotes dispose dorénavant de deux armes nouvelles; l'émeute du 21 mai (et le choléra).»

Pour sa part, dans un article publié dans la *Revue d'histoire de l'Améri-*

que française (1979), et intitulé *L'élection partielle du Quartier Ouest de Montréal en 1832; analyse politico-sociale*, France Galarneau conclut en ces termes...

«L'élection partielle du Quartier Ouest de Montréal, en 1832, et surtout les troubles du 21 mai, servent en quelque sorte de cas exemplaire. Ils témoignèrent de l'acuité des oppositions et laissèrent présager la tournure des événements qui éclateraient cinq ans plus tard.»

Déjà dans son *Journal d'un fils de la liberté*, Amédée Papineau, après une vibrante description des scènes de violence qui avaient marqué cette élection, avait écrit...

«Vinrent ensuite les trames de toutes sortes pour couvrir du manteau de la justice les meurtriers du 21 mai. Jusquelà, le Gouverneur s'était conduit de manière à faire croire que son administration serait équitable, mais les intrigues de nos ennemis le perdirent. Avant que toutes procédures aient eu lieu, il lança une proclamation par laquelle il approuvait les militaires et magistrats... Les meurtriers ayant été libérés et ayant obtenu la permission, laissèrent la province. À son arrivée en Angleterre, le colonel McIntosh fut fait chevalier par notre "gracieux" souverain...»

Quant à elle, Elinor Kyte Senior (1997), dans *Les habits rouges et les patriotes*, se félicite plutôt de la discipline des militaires. Après tout, ils n'ont tué que trois Canadiens...

«Le jour qui se révélera être le dernier jour de vote dans les élections partielles de 1832, la garnison de Montréal se trouve précipitée dans l'arène politique lorsque les magistrats réclament l'aide de l'armée pour mettre fin aux désordres qui ont éclaté au bureau de vote. Les soldats attendent, pour tirer sur la foule, qu'un magistrat ait donné lecture de la Loi sur les émeutes et ordonné aux officiers qui les commandent de mater les émeutiers. Les soldats tirent l'un après l'autre et cessent le feu dès qu'on leur en donne l'ordre. Il s'agit là d'un excellent exemple d'action militaire disciplinée face à une émeute.»

Le professeur Desmond Morton (1992) voit lui aussi ce moment de notre histoire d'une façon très particulière. Il lui

consacre cinq lignes dans *Une histoire militaire du Canada 1608-1991...*

«En 1832, le sang coula lors d'une émeute électorale à Montréal: des officiers britanniques furent emprisonnés sous l'inculpation de meurtre. Les tribuns patriotes enjolivèrent l'incident à leur profit en suggérant que les Habits rouges, assoiffés de sang, avaient délibérément massacré d'innocents Canadiens français».

Quoi d'étonnant alors que devant ces deux dernières interprétations des faits, l'on soit d'accord avec Denis Monière (1987) quand il écrit dans *Ludger Duvernay* que...

«L'élection de 1832 marque indubitablement un point tournant dans l'évolution idéologique des Patriotes qui n'ont d'autre choix que de radicaliser leurs positions».

Mais il faudrait surtout se souvenir que les trois victimes du 21 mai 1832 avaient nom: François Languedoc, Pierre Billet, Casimir Chauvin. Ils sont morts sur la rue Saint-Jacques, que même Mgr Lartigue appelait à l'occasion la RUE DU SANG.

Le Quartier Ouest de Montréal englobait cette partie de la ville comprise entre l'actuelle rue Saint-Antoine (alors la rue Craig) et le fleuve, depuis l'actuelle rue Saint-Sulpice et la Place d'Armes à l'est, jusqu'à la rue McGill et la Place des Commissaires à l'ouest. La Rue du Sang était au cœur de ce quadrilatère correspondant à une partie du Vieux-Montréal de l'an 2000.

L'heure des choix

La Minerve, le 12 avril, publiait une lettre où plusieurs électeurs donnaient leur avis quant au choix du prochain candidat pour le Quartier Ouest:

«Mr Fisher, un des membres du Quartier Ouest, ayant résigné son siège à la chambre, il est devenu nécessaire de le remplacer. Depuis quelques jours on a parlé de plusieurs Messieurs comme devant se présenter. On a cité les noms de MM. Stanley Bagg, W. Phillips, Oliver Wait, Wm. Walker, Jules Quesnel, D. Tracey, J.D. Fisher et quelques autres... À notre avis, de tous ces messieurs, D. Tracey, éditeur du *Vindicator*, serait le plus propre à repré-



Monseigneur Jean-Jacques Lartigue, évêque du diocèse de Montréal en 1836. Archevêché de Montréal

senter le Quartier Ouest; il a des droits aux suffrages des électeurs et nous espérons qu'ils ne seront point méconnus».

Selon ses partisans, M. Daniel Tracey avait toutes les qualités requises pour devenir leur représentant à la Chambre d'Assemblée. Médecin d'origine irlandaise et propriétaire du *Vindicator*, Daniel Tracey était arrivé au Canada en 1825. Emprisonné au début de 1832, en même temps que Ludger Duvernay, pour atteinte à la réputation des conseillers législatifs dont ils avaient dit qu'ils étaient des nuisances publiques, Tracey était l'un des plus ardents défenseurs des droits des Canadiens qui savaient reconnaître en lui son courage et son intégrité.

Le comité de soutien au candidat Stanley Bagg était surtout constitué de marchands et d'hommes d'affaires. On y trouvait entre autres Robert Armour, l'éditeur de la *Gazette de Montréal*, mais surtout Pierre-Édouard Leclère, qui deviendra un jour le surintendant de la police de Montréal. On retrouvera ce triste personnage le 14 décembre 1837, à la bataille de Saint-Eustache, alors qu'ils sera à la tête du *Royal Montreal Rifles* – avec le titre de capitaine – pour combattre comme volontaire sous les ordres de John Colborne, aux côtés des soldats britanniques. Après le

21 mai 1832, il y eut le 14 décembre 1837....

Entre le 23 avril, date de l'ouverture du poll, et le 22 mai, au moment de sa fermeture, 1 378 citoyens iront voter en 23 jours. Au cours des six premiers jours, on enregistra 751 votes, soit 55% du total des votes qui seraient donnés au total. Par la suite, le nombre de votes ira s'amenuisant sans cesse, les deux partis épuisant graduellement le bassin de leurs partisans. Durant ces six premiers jours, M. Tracey reçut 420 votes et M. Bagg 331, laissant une majorité de 89 en faveur de M. Tracey au soir du 1^{er} mai. À compter de ce jour, la lutte deviendra de plus en plus incertaine.

C'est dans *La Minerve* que nous pouvons suivre le mieux l'évolution de cette élection. En dépit de ses orientations politiques évidentes et de son appui inconditionnel à M. Tracey, le rédacteur du journal se rend compte de la position de plus en plus fragile du candidat du Parti national. D'une parution à l'autre, le pessimisme est de plus en plus évident et il en vient même à douter de la victoire finale.

Devant la montée de l'intolérance et la violence appréhendée, les magistrats jugèrent bon d'intervenir. Le rapport qu'ils signèrent le 20 mai incite à la réflexion et laisse songeur. Il nous montre comment les magistrats ont accueilli favorablement une demande du «comité spécial de soutien à M. Bagg» demandant une protection particulière pour les amis de M. Bagg. Et parmi les signataires de cette requête, il y avait M. Bagg lui-même et Pierre-Édouard Leclère, l'homme de la police.

Parmi les personnages mis en cause ou concernés directement par ces incidents du 21 mai il faut mentionner en premier lieu l'officier rapporteur, M. Hippolyte St-George Dupré; le grand connétable, M. Benjamin Delisle; le greffier de la paix, M. John Delisle et le coroner, M. J.-C. Mondelet.

Parmi ces magistrats – chargés de faire respecter la loi et de maintenir l'ordre – dont plusieurs portent des noms fort connus (Molson, Moffat, McGill – les «3M»), quelques-uns étaient soit conseillers législatifs, soit représentants à la Chambre d'As-

semblée ou encore fonctionnaires de l'État. Comment pouvaient-ils envisager l'arrivée en Chambre d'un adversaire?

Le sang a coulé

Le 24 mai, *La Minerve* titre «*LE PARTI NATIONAL L'A EMPORTÉ MAIS LE SANG A COULÉ*». Militaires et connétables ont pris une part active au massacre du 21 mai. Ces connétables étaient loin d'être impartiaux. On sait d'ailleurs, grâce aux diverses listes contenues dans les *documents Viger*, pour qui ils ont voté. Ainsi, selon Jacques Viger, 335 connétables spéciaux auraient été assermentés. 82 auraient respecté une stricte neutralité. Des 253 autres, 213 ont favorisé le candidat Bagg et 40 seulement auraient marqué leur préférence pour M. Tracey. Donc les connétables-voteurs ont choisi Stanley Bagg dans une proportion de 84%. De tels chiffres viennent contredire tous les discours officiels, autant ceux du Gouverneur Aylmer que ceux des magistrats et autres personnages officiels.

Au lendemain des malheureux incidents du 21 mai, Papineau, dans une pressante et respectueuse invitation au Gouverneur, fait son devoir et donne à Aylmer l'occasion de montrer son intérêt pour le sort des Canadiens et surtout il lui donne la chance de manifester sa magnanimité et son sens de la justice. Presque tous les journaux reprocheront ce geste à Papineau. Même *L'Ami du Peuple* – qui ne paraîtra qu'en juillet – trouvera le moyen de fustiger l'orateur de l'Assemblée pour ce geste qu'il qualifie de «partisan et intéressé». Il faut dire que les MM. de Saint-Sulpice, grands patrons de ce journal, ne portaient pas M. Papineau dans leur cœur.

Le parti national l'a emporté sur la faction anti-canadienne. Malgré la conduite faible et partielle de l'officier rapporteur, malgré la violence, les menaces, la corruption, le parjure, contre lesquels M. Tracey a eu à lutter, malgré la force militaire envoyée contre lui, malgré le mas-

sacre de trois Canadiens, malgré les canons braqués en face du lieu du poll, le tout à la demande des partisans de l'autre candidat, M. Tracey a été élu le vingt-troisième jour du poll.



Stanley Bagg

Pour son enquête, le coroner reçut des dépositions, dont celle de John Jones et de George Moffat. John Jones était le neveu de Pierre-Édouard Leclère, grand animateur du comité de soutien à Stanley Bagg et l'un des grands responsables de la police de Montréal. C'est chez John Jones que l'ultra-loyaliste curé Jacques Paquin, de Saint-Eustache, publiera en mai 1838 son *Journal historique des événements arrivés dans le comté du Lac des Deux-Montagnes*. Les deux hommes devaient bien s'entendre... le sabre au secours du goupillon!

Né en Angleterre en 1787, George Moffat était un homme d'affaires. Il entra au Conseil législatif du Bas-Canada en 1831. Il fut l'un de ceux qui insistèrent le plus pour faire incarcérer Ludger Duvernay et Daniel Tracey au début de 1832, suite à des articles peu flatteurs

pour le Conseil législatif parus dans *La Minerve* et le *Vindicator*. Il joua un rôle de premier plan, en tant que magistrat, dans les émeutes du 21 mai 1832. Sa conduite fâcheuse à l'égard de tout ce qui était français est légendaire. Qu'il suffise de rapporter les paroles de Charles Poulett Thomson, le successeur de Colborne, qui disait de Moffat en 1840 qu'il était «*la tête de cochon la plus obstinée et la brute la plus hargneuse des Canadas*».

Répondant à l'invitation des magistrats, ce sont le lieutenant-colonel McIntosh et le capitaine Temple qui avaient ordonné aux troupes de faire feu sur les partisans du Dr Tracey – trop bruyants aux yeux de certains – à leur sortie du poll. Arrêtés deux fois, McIntosh et Temple ne furent ni emprisonnés et surtout jamais condamnés.

Les incidents tragiques de la rue St-Jacques provoquèrent instantanément la plus vive indignation dans de nombreuses paroisses des alentours de Montréal. Des assemblées de protestation furent tenues entre autres à Saint-Benoît – point névralgique de la rébellion

de 1837 dans les Cantons du Nord – ainsi qu'à St-Rémy de Napierville, Chambly, Saint-Hyacinthe, L'Assomption, etc. Mais la première eut lieu à St-Athanase, du moins c'est de cette dernière dont les journaux firent mention et rapportèrent les résolutions.

Ces nombreuses assemblées de protestation tenues dans les campagnes au lendemain du massacre du 21 mai provoquèrent la colère des autorités et des journaux du parti bureaucratique. Les journaux du parti national en firent largement mention et quelques-uns leur consacrèrent plusieurs colonnes. *Le Canadien*, journal de Québec, souhaitait (le 11 juin) que l'exemple de St-Athanase soit suivi. En vérité, c'est au Gouverneur que ces réunions populaires déplurent surtout.

Bien que battu, le candidat Stanley Bagg ne semble pas avoir été très affecté

par cette défaite. On le retrouvera dans les mois suivants de plus en plus actif dans le milieu des affaires et au sein des divers comités constitutionnels dont les grands objectifs étaient de soutenir la politique du Gouverneur et surtout d'assurer la survie du Conseil législatif sous sa forme d'alors, ce que combattaient le parti national et la plus grande partie des représentants à la Chambre d'Assemblée qui souhaitaient un conseil élu par le peuple.

Alors que le calme semblait revenir peu à peu à Montréal, les autorités décidèrent d'y augmenter le nombre de troupes déjà en garnison aux casernes de l'île Sainte-Hélène. Serait-ce intimidation ou provocation? D'ailleurs, les journaux du temps faisaient très souvent mention des mouvements de troupes à travers le Bas-Canada et des fréquentes manœuvres et défilés des miliciens dans les rues de Montréal.

L'opportunisme et la servilité des Sulpiciens

L'Ami du Peuple, de l'Ordre et des Lois a

publié son premier numéro le samedi 21 juillet 1832. Se décrivant comme l'Ami du Peuple, il se définissait également comme celui de la Religion. *«Il sera l'organe de la vérité sur laquelle la religion est basée»*, écrivait Pierre-Édouard Leclère, son rédacteur... et aussi surintendant de police de Montréal. Mais le véritable directeur de ce nouveau journal était en fait le sulpicien Vincent Quiblier, supérieur du Séminaire. Ce sont les MM. de St-Sulpice qui soutenaient financièrement *L'Ami du Peuple* et Quiblier en était l'inspiration et l'éminence grise. Quiblier, durant cette crise, se servit de ce journal pour appuyer le gouverneur.

Au moment où le sort des biens du Séminaire de Saint-Sulpice était toujours indécis, il est de bon ton de montrer toute la confiance qu'on a envers l'administration (et même le Conseil législatif) et surtout envers le roi, notre père... Ce journal, par hasard, paraît deux mois à peine après que la tentative de Mgr Lartigue pour lan-

cer un journal «ecclésiastique» eût échoué. La Providence fait bien les choses!

Au moment où est publié le premier numéro de *L'Ami du Peuple*, mourait à Montréal le député-médecin Daniel Tracey, élu le 22 mai. Il est décédé en combattant l'épidémie de choléra qui ravageait Montréal. *L'Ami du Peuple* a rapporté cette triste nouvelle en neuf mots: *«Décédé en cette ville, mercredi dernier, Daniel Tracey, écuyer»*.

Le rejet de l'accusation contre les militaires provoqua colère et déception. La lecture attentive du jugement est des plus édifiantes. Même si le commentaire vient de sources sympathiques au parti de M. Daniel Tracey, on ne peut que s'interroger sur ce type de justice qui fit en sorte que tous les membres du jury étaient de langue anglaise et dont 10 sur 14 habitaient à Lachine. Et le président, le dénommé Charles Penner, sera bien récompensé dans les années qui suivront, obtenant des autorités reconnaissantes quelques privilèges et belles fonctions...



Aylmer adressera également un message de satisfaction à McIntosh, à Temple et aux soldats qui ont fait feu sur les Canadiens et tué Languedoc, Billet et Chauvin. La Presse 1937

L'Ami du Peuple se réjouit du verdict du grand jury favorable aux militaires et aux magistrats. Fallait-il s'en surprendre? Pouvait-il vraiment en être autrement compte tenu de la nature et des orientations de ce journal et de ceux qui le rédigeaient?

Les assassins invités à la table du roi

À peine les jurés ont-ils fait connaître le résultat de leurs délibérations – l'acquittement de McIntosh et de Temple – que le Gouverneur, Lord Aylmer, s'empresse d'adresser un message de félicitations aux magistrats de Montréal où il approuve leur conduite lors des événements tragiques du 21 mai. Cette façon de faire est inacceptable aux yeux de *La Minerve* et du *Canadien*, mais elle réjouit *L'Ami du Peuple*. Aylmer adressera également un message de satisfaction à McIntosh, à Temple et aux soldats qui ont fait feu sur les Canadiens et tué Languedoc, Billet et Chauvin. Mais les documents en question ont été adressés en priorité aux journaux bureaucratiques. *La Minerve* a dû attendre... et traduire ces précieuses missives en provenance du Châteaueau St-Louis.

À propos des messages plus que sympathiques adressés par Aylmer aux magistrats et aux militaires, *La Minerve* écrit... «*Dans ces documents, le Gouverneur qui jamais ne s'est donné la peine d'enquêter sur le sujet, et qui ne connaît que les représentations ex parte des coupables, prend pour vrais tous les allégués du parti bureaucratique et base là-dessus son commentaire*». *La Minerve* a la certitude que le Gouverneur approuvait la conduite des magistrats et des militaires même avant le procès. Pourrait-on en douter?

M. Joseph Roy est l'un des rares magistrats à s'être opposé à plusieurs des décisions prises par ses collègues lors de la crise de mai. Il prit la courageuse décision de faire arrêter de nouveau le lieutenant-colonel McIntosh et le capitaine Temple, ce qui lui attirera par la suite de nombreux ennuis, sans compter que les hauts responsables de la justice dans la province anéantirent par des moyens parfois douteux la tentative de ce magistrat de faire en sorte que justice soit bien rendue. Les

deux militaires furent blanchis et relâchés par suite d'interventions abusives des autorités.

Quelques mois plus tard, à Londres, le roi invita McIntosh à sa table et le décora. Un tel geste permet de croire, avec raison sans doute, qu'on approuvait à Londres les décisions prises au Parlement du Bas-Canada par le Gouverneur et ses conseillers.

En mai 1833, les Canadiens voulurent se souvenir en organisant une cérémonie en mémoire des trois victimes de la Rue du Sang. Cette cérémonie a failli ne pas avoir lieu en raison de l'action concertée du marguillier Jules Quesnel et du supérieur du Séminaire, M. Vincent Quiblier, qui proposèrent à l'assemblée des

marguilliers «*de ne permettre qu'un simple service de deux cloches*». Selon Quesnel – l'un des magistrats impliqués dans la décision de recourir aux troupes en cette malheureuse journée du 21 mai 1832 – ce service anniversaire avait pour but évident «*de créer et d'entretenir des animosités*». Les marguilliers approuvèrent la proposition Quesnel-Quiblier mais le marguillier en charge, M. Leprohon, en raison des pouvoirs attachés à ses fonctions, passa outre à cette résolution et autorisa la cérémonie.

L'élection de 1832 dans le Quartier Ouest de Montréal préparait en quelque sorte le mouvement insurrectionnel de 1837-1838. ■

6 septembre 1827

La Minerve

À JOHN SIMPSON, ÉCUYER, AU COTEAU-DU-LAC

Monsieur... Il a paru dans *La Gazette de Montréal* imprimée et publiée sous l'Autorité Royale par Robert Armour, imprimeur de la très Excellente Majesté du Roi pour le District de Montréal, sous la date du 20 et du 23 d'août courant, une adresse aux électeurs du comté d'York qui porte votre nom.

Comme ce document contient plusieurs allégués faux et attentatoires à notre réputation et à notre caractère comme prêtres et curés, nous ne croyons pas pouvoir le passer sous silence.

En conséquence nous vous requerrons par la présente de rétracter les allégués en question et de les contredire par un autre document sous votre seing et qui sera aussi rendu public par la voie de la presse que l'ont été les accusations que vous avez portées contre nous dans l'adresse susdite.

À défaut par vous de vous conformer à notre présente réquisition sous huit jours de la réception de cette lettre, nous vous notifions que nous sommes décidés à vous poursuivre dans toute la rigueur de la loi.

Mr Manseau est chargé de nous faire parvenir votre réponse.

Comté d'York, 24^e d'août 1827

J. Paquin, curé de St-Eustache

P.J. De Lamothe, curé de Ste-Scholastique

P.S. Archambault, prêtre, curé de St-Michel de Vaudreuil

J.Z. Caron, prêtre, curé de l'Isle Perrot

A. Manseau, prêtre, curé des Cèdres

L.M. Brassard, prêtre, curé de St-Polycarpe

M.T. Félix, prêtre, curé de St-Benoît

H. Hudon, prêtre, curé de Rigaud